

MAIRIE DE LA TOURETTE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON

PROCES VERBAL

de la séance du 29 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LA TOURETTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Serge GRANJON, Maire.

Date de la convocation : 22 septembre 2023

PRÉSENTS : GRANJON Serge, BAREL Yvonne, GRANDCHAMP Philippe, DURIEUX Jacques, DUPIN Robert, FAURE Jean-Yves, PATOUILLARD Estelle, POIRIEUX Corinne, PEYRONON Joselyne, BAREL Christian, THOMAS Eddy, GRAC Claude, LAGER Marie Odile, REGIOR Brigitte,

ABSENTS EXCUSES : ABDALLAH Joseph

Nombre de membres en exercice: 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres votants: 14

Secrétaire de la séance : LAGER Marie Odile

Ordre du jour

- approbation du procès-verbal de la séance du 28 Juillet
- Auberge : fin définitive du contrat au 31 décembre 2023
- Vente tènement communal centre bourg
- Maison des associations
 - o Demande de devis portant sur les travaux effectués par des entreprises pour le dossier de demande de subventions
 - o Enveloppes de solidarité demandées auprès du conseil départemental
 - o Avancement des travaux
 - o Dépôt d'une demande de subvention auprès de Loire Forez Agglomération suite à l'acquisition de ce bien
- Soutien éventuel au Maroc suite au séisme qui a frappé ce pays
- Questions diverses

Préambule

Le procès-verbal de la séance du 28 Juillet 2023 a été envoyé à tous les membres du Conseil Municipal en même temps que la convocation à cette nouvelle séance.

Aucune observation n'ayant été formulée, ce procès-verbal est adopté.

Délibérations du Conseil Municipal et divers thèmes abordés

Auberge

La fin du bail précaire sera le 31 décembre 2023.

L'avenir de l'auberge sera alors en discussion. Monsieur le Maire propose que les bâtiments soient mis à la vente. La licence sera vendue avec ou à part, en fonction des demandes.

Il sera fait appel à une agence pour faire une estimation ainsi que les domaines. Les membres du conseil donnent leur accord à Mr Le Maire pour qu'il conduise les démarches nécessaires.

Vente du tènement communal du Centre Bourg

Un éventuel acquéreur originaire de St Galmier a fait une contre visite. Une attente de l'avis des bâtiments de France est en cours à la demande des futurs acquéreurs, afin que leur projet soit validé permettant ensuite la vente. D'autres candidatures sont encore en attente si nécessaire.

Maisons des Associations

Mr Meynard (électricien) a fait un devis pour le changement des digicodes, l'alimentation du sanibroyeur et le réglage du chauffage pour un montant de 1590,00 € HT. Il est également nécessaire d'installer une réglette en led pour compléter l'éclairage de la grande salle de réunion.

Monsieur Daval (plombier) a fourni un devis à hauteur de 807,20 euros HT pour le remplacement d'une douche en WC PMR.

Panne et aggro sont fixés d'ores et déjà au sol pour mettre à niveau la grande salle. Il sera prévu dans un deuxième temps de poser un parquet grand passage. Un devis de 502,74 euros HT est établi (devis fait à l'entreprise Baleydiér)

Une demande de subvention de solidarité va être déposée auprès du Conseil Départemental sur le coût total de 2.397,20 euros correspondant aux travaux fait par les entreprises Meynard et Daval (subvention à hauteur de 60%, soit une aide à hauteur de 1438 €).

Une demande de fonds de concours va être déposée auprès de Loire Forez agglomération sur le montant de l'acquisition et frais de notaire, soit la somme de 606 725 euros (fonds de concours à hauteur de 10%)

Les clés ont été données à chaque association qui peut aménager son local comme elle l'entend.

Le ménage a été fait et la haie a été taillée.

Une inauguration sera prévue ultérieurement.

Soutien éventuel au Maroc suite au séisme qui a frappé ce pays

Après réflexion il ne sera pas donné suite.

Questions diverses

- La voirie du Chemin du Pavé a été réalisée aujourd'hui.
- Un devis a été demandé pour la taille de la haie du cimetière à l'entreprise David Robert.
- Le 11 Novembre sera un Samedi, à voir avec la commune de St-Nizier-de-Fornas quand la Tourette fera la commémoration.

- Un signalement concernant la présence d'ambroisie sur la commune a été communiqué, le nécessaire a été fait pour l'élimination des plants et le signalement sur la plateforme.
- Plan d'eau : Bonne retombée des jeux aquatiques installés cet été. Le bail du gérant actuel de la paillote se terminant au 31 Décembre, le SIVOM a reçu plusieurs candidats. Après entretien avec chaque candidat, le choix s'est porté sur l'enseigne RICO.
 - o Une table neuve a été volée, elle a été descellée.
 - o Une place handicapée a été tracée.
 - o La sécheresse a entraîné la mort d'arbres....
 - o La fête au plan d'eau a été en partie altérée en raison des conditions climatiques. Les feux d'artifice ont été très bien.
- Fleurissement : passage le 17 Juillet du groupe pour l'évaluation d'une quarantaine de participants
- Repas des anciens : 45 personnes sont inscrites au repas le 14 Octobre préparé par Pierre Beauvironnet
- La secrétaire de mairie est toujours en arrêt.

SYNTHESE DES DATES

- ◆ **Le samedi 14 octobre : Repas des anciens**
- ◆ **Le vendredi 27 octobre à 20h30: prochain Conseil Municipal**
- ◆ **Le 28 octobre : saucisses d'herbe préparées par les chasseurs**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00

APPROBATION du PROCES VERBAL

REMARQUES ET OBSERVATIONS FAÎTES PAR LES CONSEILLERS

Le procès-verbal a été envoyé à tous les membres du Conseil Municipal en même temps que la convocation à la séance du 27 octobre 2023.

A l'ouverture de la séance du 27 octobre, Monsieur le Maire a demandé aux conseillers s'ils avaient des remarques à formuler.

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal est adopté.

Approbation en date du 27 octobre 2023.

Le Maire
Serge GRANJON



[Handwritten signature of Serge Granjon]

La secrétaire
Marie Odile LAGER

[Handwritten signature of Marie Odile Lager]